



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9641<sup>e</sup>** séance

Jeudi 30 mai 2024, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Afonso .....	(Mozambique)
<i>Membres :</i>	Algérie .....	M. Bendjama
	Chine .....	M. Geng Shuang
	Équateur .....	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique .....	M. Wood
	Fédération de Russie .....	M <sup>me</sup> Zabolotskaya
	France .....	M. de Rivière
	Guyana .....	M <sup>me</sup> Benn
	Japon .....	M. Yamazaki
	Malte .....	M. Camilleri
	République de Corée .....	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Kariuki
	Sierra Leone .....	M. Sowa
	Slovénie .....	M <sup>me</sup> Jurečko
	Suisse .....	M. Carpenter

## Ordre du jour

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Grandi.

**M. Grandi** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de faire mon désormais traditionnel exposé devant le Conseil de sécurité pendant la présidence du Mozambique. Comme nous venons d'en discuter, Monsieur le Président, je me suis rendu dans votre pays en mars et j'ai pu voir de mes propres yeux à quel point le Mozambique était aux prises avec nombre des défis auxquels le monde est confronté et leur impact sur la vie quotidienne des populations, qu'il s'agisse de certaines des manifestations les plus dévastatrices de l'urgence climatique, des conflits internes violents alimentés par des groupes armés et des déplacements forcés de grande ampleur qui en résultent. J'ai été inspiré par le Président Nyusi qui, décrivant la manière dont le Mozambique aborde ces problèmes, a ajouté qu'il était important que « la situation actuelle ne nous détourne pas de la recherche de solutions ». Ce message vaut pour nous tous. Il vaut aussi pour le Conseil de sécurité, à l'heure où il se trouve confronté à de graves atteintes à la paix et à la sécurité. Ce message est crucial si nous voulons aller au-delà des paroles creuses et résoudre les problèmes des populations.

Il ne faut pas oublier que parmi ces problèmes figurent le risque et la réalité du déplacement forcé. Je tiens à le dire, car cette dimension est parfois mise de côté. Le nombre de personnes qui ont été contraintes de fuir de chez elles à cause de la guerre, de la violence et de persécutions a atteint 114 millions d'après notre dernier décompte. Le mois prochain, nous actualiserons ce chiffre : il sera plus élevé. Les solutions politiques nécessaires pour résoudre le problème des déplacements continuent de toute évidence à faire défaut.

La dernière fois que je me suis adressé au Conseil, c'était en octobre (voir S/PV.9465). J'avais alors exposé mon avis sur plusieurs crises et averti que le personnel

humanitaire, s'il n'abandonnait pas, approchait du point de rupture. Sept mois se sont écoulés, mais la situation n'a pas changé, elle a même empiré. Je vais donc, et c'est très regrettable, devoir parler de nouveau des mêmes crises, et de la manière dont elles ont déplacé un nombre toujours croissant de personnes.

Pourquoi une telle situation ? Les raisons sont multiples, et souvent liées à la géopolitique, qui est le domaine des membres du Conseil, pas le mien. Qu'il me soit cependant permis d'insister sur un aspect plus immédiat, dont mes collègues et moi-même, et de fait tous les travailleurs humanitaires, sommes témoins dans notre travail quotidien : le non-respect du droit international humanitaire. « Non-respect » est un terme froid et technique. Mais ce qu'il signifie concrètement, c'est que les parties aux conflits, de plus en plus, partout et presque toutes, ont cessé de respecter les règles fondamentales de la guerre, et parfois même de faire semblant de le faire ; des civils toujours plus nombreux sont tués ; le viol et d'autres formes de violence sexuelle sont utilisés comme arme de guerre ; les infrastructures civiles sont frappées et détruites ; les travailleurs humanitaires sont pris pour cible. Tout cela, les membres du Conseil l'entendent et en discutent tous les jours. La Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, qui a pour mandat de faire respecter ce droit, a parlé de ce problème aux membres du Conseil la semaine dernière (voir S/PV.9632). Mais je veux que les membres du Conseil l'entendent de ma bouche aussi, parce que nous, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), nous occupons d'une conséquence spécifique de ces violations : dans la mesure où cette conduite brutale des hostilités a pour but non seulement de détruire, mais aussi de terroriser les civils, ceux-ci, de plus en plus souvent, n'ont d'autre choix que de fuir, dans la terreur.

Ce qui se passe à Gaza depuis les attaques du Hamas le 7 octobre 2023 et tout au long de l'offensive israélienne, en est un bon exemple. Je voudrais ajouter ma voix à celles qui ont instamment demandé au Conseil de sécurité de chercher à obtenir un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages et la reprise complète de l'aide humanitaire ; et surtout de ne ménager aucun effort pour ressusciter un processus de paix réel, seul moyen d'assurer la paix et la sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens. Malheureusement, rien de tout cela n'est encore advenu. Les événements atroces de Rafah ont fait de nous les témoins, une fois de plus et de manière extrêmement tragique, de centaines de milliers de personnes essayant d'échapper aux attaques meurtrières en se déplaçant dans l'espace limité du sud de Gaza, où l'aide ne parvient qu'au compte-goutte, tandis que des dizaines de personnes perdaient la vie.

Parmi les nombreuses images de ce conflit qui nous hanteront longtemps, je voudrais mentionner celle de personnes désespérées prises au piège et souvent tuées à l'intérieur d'une zone de guerre. Leur sécurité devrait être notre préoccupation primordiale, et elle devrait être la préoccupation primordiale du Conseil de sécurité. Et bien que le HCR, respectant pleinement la répartition du travail avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ne soit pas et ne sera pas opérationnel sur ce terrain, qu'il me soit permis de dire, du point de vue de mon rôle et de mon mandat, que si les Palestiniens doivent être protégés où qu'ils se trouvent, l'atroce dilemme consistant à se demander s'ils doivent quitter Gaza ou non, est un dilemme qu'il incombe clairement à Israël d'éviter. Car certes, il existe bel et bien un droit universel de demander asile, auquel les pays voisins des pays en conflit ont si souvent répondu positivement, et que je défendrai toujours, par principe. Mais dans ce cas, il y a aussi, et surtout, l'obligation, découlant du droit international, d'une puissance occupante de ne pas forcer, je répète, de ne pas forcer, la population civile à fuir le territoire qu'elle occupe. Un nouvel exode forcé des Palestiniens ne fera que créer un problème insoluble de plus et rendre impossible une solution à ce conflit qui dure depuis des décennies.

La guerre à Gaza nous rappelle aussi de manière tragique ce qu'il se passe lorsque des conflits, et, par extension, une crise des réfugiés, durent sans que l'on s'en occupe. Elle doit également être un appel à ne pas oublier d'autres crises non réglées. Pour donner un exemple fort et tout proche, 13 ans après le début du conflit en Syrie, 5,6 millions de réfugiés syriens se trouvent toujours dans les pays voisins, qui accueillent aussi des réfugiés palestiniens depuis des générations, la situation critique du Liban restant la plus préoccupante et les tensions relatives à la présence de réfugiés dans ce pays étant de nouveau extrêmement vives, et la Jordanie, autre pays majeur d'accueil de Syriens, étant littéralement prise entre deux crises.

Mais le sort des réfugiés syriens ne suscite l'attention que lorsque d'autres facteurs apparaissent. Récemment, l'arrivée de Syriens dans des pays de l'Union européenne a déclenché une vague de propositions sur la façon de régler le problème, y compris en renvoyant les réfugiés dans des « zones sûres » en Syrie.

J'en profite pour réitérer une fois encore notre position sur cette question : le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés syriens dans leur pays d'origine est la meilleure solution, et c'est leur droit. Mais bien que la plupart des réfugiés aimeraient rentrer un jour, très peu le font actuellement,

beaucoup exprimant soit leur peur d'être pris pour cible et leur manque de confiance dans le Gouvernement syrien, soit la crainte que les conditions de vie en Syrie, c'est-à-dire les services, le logement et le travail, ne soient dans un état catastrophique. C'est au Gouvernement syrien qu'il incombe de remédier au premier groupe d'obstacles. Concernant le second, nous exhortons tous les pays donateurs à intensifier leur soutien aux activités de relèvement rapide, conformément à la résolution 2642 (2022). Si notre volonté de régler le problème des réfugiés syriens est sérieuse, et elle doit l'être, le seul moyen d'avancer est de surmonter les contraintes politiques et de travailler dans les deux directions, avec toutes les parties prenantes, ce que fait déjà le HCR.

Pendant ce temps, les violations du droit international humanitaire continuent d'avoir un effet dévastateur sur des millions de vies dans le monde, forçant notamment des personnes à fuir. Dans aucune, je dis bien dans aucune des crises de réfugiés et de déplacement que j'ai décrites au Conseil en octobre dernier n'avons-nous vu le moindre signe de progrès à cet égard.

Par exemple, au Myanmar, depuis ma dernière intervention devant le Conseil, plus de 1,5 million de personnes ont été déracinées par les combats, ce qui porte à plus de 3 millions leur nombre total, beaucoup tentant de trouver refuge dans les pays voisins. La situation dans l'État rakhine est particulièrement préoccupante. Le conflit entre les forces armées du Myanmar et l'Armée arakanaise a repris, déplaçant différents groupes ethniques, la communauté rohingya se trouvant prise entre les parties et victime d'abus dangereux, de stigmatisation et de recrutement forcé, tandis que les travailleurs humanitaires opèrent dans un environnement à haut risque, qui a déjà contraint des organisations à quitter temporairement certaines zones.

Je tiens à réitérer ici mon appel récent aux parties pour qu'elles assurent la protection des civils et des travailleurs humanitaires ; aux pays voisins du Myanmar pour qu'ils accordent l'accès à leur territoire dans la sécurité aux réfugiés qui fuient pour sauver leur vie ; et au Conseil de sécurité pour qu'il œuvre à ce qu'un processus politique visant à régler les problèmes du Myanmar soit de nouveau, et sérieusement, inscrit à l'ordre du jour international, avant que certaines des conséquences de la situation existante ne menacent davantage la stabilité de la région.

En République démocratique du Congo, la violence entre hommes armés est si fréquente qu'aucun autre endroit sur Terre n'est aussi dangereux pour les femmes et les enfants que l'est du pays. Et ma réaction n'est pas naïve. J'y ai travaillé. Je connais les problèmes ethniques

insolubles ; le pillage des ressources par une multiplicité d'acteurs, y compris des États ; les ramifications régionales ; et l'absence constante de respect du caractère civil des sites de déplacés par les hommes armés, qui met en danger à la fois les déplacés et les travailleurs humanitaires. Mais comment les Membres de l'ONU, comment « nous, peuples » pouvons-nous accorder si peu d'attention à ces situations et être autant dans l'inaction dans un lieu où l'on peut acheter des relations sexuelles avec un enfant pour moins cher qu'une boisson fraîche ? Quelle tache honteuse sur l'humanité.

Nous, les travailleurs humanitaires, essayons de jouer notre rôle. L'an dernier, le Président Tshisekedi Tshilombo a demandé au HCR de redoubler d'efforts pour trouver des solutions aux situations complexes de déplacement forcé à travers les frontières de la région, et en particulier entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Le Gouvernement rwandais a accepté et nous avons repris le dialogue, mais en réalité, en l'absence d'un processus politique plus large, ou du moins d'un cadre politique, il sera difficile de progresser sur le plan humanitaire ; et l'aide est de plus en plus difficile à mobiliser pour les victimes de cette situation.

Qu'il me soit permis de parler brièvement de l'Ukraine, autre théâtre d'une guerre où le droit international humanitaire est violé chaque jour. Il y a des attaques incessantes contre le réseau électrique ukrainien, qui causent d'énormes problèmes aux civils. Les attaques n'épargnent pas les maisons et les autres infrastructures civiles. En janvier dernier, au cœur de l'hiver, j'ai rencontré des enfants ukrainiens qui se rendaient dans une école de fortune dans le métro de Kharkiv, car c'était le seul endroit où les autorités locales pouvaient assurer la sécurité et le chauffage. Et les déplacements, là aussi, augmentent de nouveau, essentiellement à l'intérieur du pays, et principalement de personnes âgées et d'autres personnes vulnérables vivant près des lignes de front, qui ont besoin d'un soutien humanitaire et psychologique urgent et vital. Et alors que le Conseil continue à traiter la guerre en Ukraine comme une question politique et militaire, il ne doit pas perdre de vue ses conséquences humaines profondes et dévastatrices sur le peuple ukrainien.

Le mépris flagrant du droit international humanitaire par les parties à un conflit rend aussi la paix beaucoup plus difficile à atteindre. La mort, les destructions et les déplacements élargissent les fractures sociales, font voler en éclats la confiance et font qu'il est difficile de recoller les morceaux d'un pays déchiré.

Le Soudan est un exemple évident. Je m'y suis rendu en février. Là, les parties au conflit ne cessent de créer des obstacles supplémentaires pour entraver les activités d'assistance, avec leur refus d'accorder l'accès à certaines zones clés, empêchant ainsi les travailleurs humanitaires d'aider nombre des personnes démunies, y compris par des opérations transfrontières et à travers les lignes de front, dont l'organisation reste extrêmement compliquée.

Le contexte politique est décourageant : les efforts de paix insuffisants et le soutien apporté ouvertement à l'une ou l'autre des parties aggravent considérablement le conflit. Pour les deux parties, au mépris de tout esprit d'humanité et sans aucune considération pour leur propre peuple, la solution reste essentiellement militaire. En conséquence, on compte actuellement 9 millions de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan ou réfugiées dans les pays voisins, dont certains, comme le Tchad et le Soudan du Sud, sont aux prises avec leurs propres fragilités, soit un nombre similaire à celui que nous avons observé en Ukraine, mais que la communauté internationale n'a cessé de négliger et de traiter avec indifférence. Quant au financement, il reste absolument insuffisant. Lors d'une conférence qui s'est tenue à Paris en avril, conférence bienvenue, plus de 2 milliards de dollars de contributions ont été annoncées, mais très peu se sont matérialisées jusqu'ici. Les activités d'assistance à l'intérieur du Soudan ne sont financées qu'à 15 % et les opérations en faveur des réfugiés à 8 %. Ces chiffres se passent de tout commentaire.

Le Soudan est aussi un exemple des conséquences plus larges du non-respect des règles de la guerre et de l'absence totale de responsabilité, avant tout, bien sûr, pour les civils. Par exemple, presque aucun enfant au Soudan n'est allé à l'école depuis des mois. Et là aussi, les violences sexuelles sont monnaie courante, au Darfour et dans d'autres zones de guerre. Chaque jour, des réfugiés qui arrivent au Tchad nous racontent des histoires effroyables de femmes violées devant leurs enfants et d'enfants assassinés devant leur mère. Alors, je voudrais que les membres réfléchissent à ceci : comment des personnes qui ont fui de telles horreurs pourront-elles jamais se sentir suffisamment en sécurité pour avoir envie de retourner dans leur pays ? Comment pourront-elles jamais faire confiance à ces hommes armés ? Au-delà de ces questions, comment la classe moyenne soudanaise, cette même classe moyenne qui, d'une façon ou d'une autre, a permis de maintenir la cohésion du pays malgré toutes les tourmentes traversées ces dernières décennies et qui est maintenant déplacée ou détruite, pourra-t-elle reconstruire le pays après ce conflit ?

Il ne faut pas non plus s'étonner que nous ayons constaté une augmentation de 500 % du nombre de Soudanais qui sont arrivés en Europe dans l'année qui a suivi le déclenchement de la violence. La plupart d'entre eux n'avaient jamais eu l'intention de partir, mais la violence les a contraints à fuir. Et l'insuffisance de l'aide dans les pays voisins les a forcés à se déplacer de nouveau, notamment vers l'Afrique du Nord et au-delà, vers l'Europe. Les pays riches ne cessent de s'inquiéter de ce qu'ils appellent les « mouvements irréguliers ». Mais dans cette situation comme dans d'autres, ils ne font pas assez pour aider les personnes avant qu'elles ne confient leur sort à des trafiquants d'êtres humains. Les conséquences d'une telle situation sont inévitables. Ainsi, le respect du droit international humanitaire, qui naturellement est une obligation, relève aussi de l'intérêt propre des pays.

C'est un paysage politique sombre que je vois autour de nous, de mon point de vue humanitaire, avec des décisions de politique étrangère à courte vue, souvent fondées sur le deux poids, deux mesures, où le respect du droit n'est abordé que du bout des lèvres et où même le Conseil de sécurité ne tape guère du poing sur la table pour le faire respecter, et avec lui, la paix et la sécurité. Le droit international humanitaire est la représentation la plus claire de l'effort visant à trouver un terrain d'entente. Et si, en temps de guerre, certaines des périodes les plus horribles et les plus troublées que l'humanité puisse connaître, les parties sont tenues de mettre leurs différends de côté et d'agir de manière à protéger, au moins, la vie des civils, ce que je les exhorte à faire aujourd'hui, les membres du Conseil devraient en faire autant dans leur travail quotidien. Les membres me pardonneront si j'utilise des mots forts, mais c'est la frustration d'un travailleur humanitaire qui s'exprime ici. L'an dernier, je vous ai demandé de faire entendre votre voix, et non pas vos voix. Mais la cacophonie du Conseil a fait que les membres ont plutôt continué de présider à une cacophonie encore plus grande, reflet d'un chaos qui s'étend désormais au monde entier.

Il est trop tard pour les dizaines de milliers de personnes qui ont été tuées à Gaza, en Ukraine, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Myanmar et dans tant d'autres endroits. Mais il n'est pas trop tard pour que le Conseil concentre son attention et son énergie sur les crises et les conflits qui ne sont toujours pas résolus, afin qu'ils ne puissent s'envenimer et exploser de nouveau. Il n'est pas trop tard pour intensifier l'aide qui permettra aux millions de personnes qui ont été déplacées de force de rentrer chez elles de leur plein gré, dans la sécurité et la dignité. Il n'est pas trop tard pour tenter de sauver des millions de personnes supplémentaires du fléau de la guerre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire Grandi de ses remarques percutantes d'aujourd'hui.

La présente séance intervient à un moment critique. Comme nous l'a dit le Haut-Commissaire, le nombre de personnes ayant été contraintes de quitter leurs foyers continue d'augmenter, ce qui a des répercussions directes sur la stabilité régionale ainsi que sur la paix et la sécurité internationales. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour inverser cette tendance, non seulement parce que c'est moralement juste vis-à-vis des personnes déplacées et des communautés d'accueil, mais aussi parce que c'est nécessaire si nous voulons ne laisser personne de côté et atteindre les objectifs de développement durable. Alors que nous revoyons notre ambition collective à la hausse conformément aux objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour une éducation inclusive, pour les femmes et les filles, et pour des populations résilientes face aux changements climatiques, le Royaume-Uni est déterminé à s'attaquer aux causes profondes des déplacements, à lutter contre la traite des personnes et à veiller à ce que les populations déplacées ne soient pas laissées pour compte.

Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer dans la lutte contre l'augmentation du nombre de déplacements, notamment en réglant les conflits qui en sont la cause. Nous avons débattu des situations très préoccupantes à Gaza et en Ukraine au cours des derniers jours. Aujourd'hui, j'exercerai donc mes remarques sur les efforts déployés par le Royaume-Uni dans deux contextes qui requièrent une plus grande attention de la part de la communauté internationale, y compris au sein du Conseil.

Premièrement, les Rohingyas sont persécutés depuis des décennies et constituent la plus grande population apatride au monde. Près d'un quart d'entre eux sont confinés dans des camps de déplacés dans l'État rakhine, au Myanmar. Environ un million de réfugiés rohingya vivent dans des camps au Bangladesh. La majorité d'entre eux sont arrivés en 2017 après avoir fui le nettoyage ethnique mené par l'armée du Myanmar. Ils dépendent fortement de l'aide humanitaire, n'ont que très peu de perspectives d'emploi et sont généralement dans l'impossibilité de partir. Le Royaume-Uni est l'un des principaux donateurs au titre de l'aide apportée aux Rohingyas et notre programme humanitaire cherche en

priorité à satisfaire les besoins fondamentaux et urgents des réfugiés. Depuis 2017, nous avons fourni plus de 57 millions de dollars d'aide aux Rohingya et à d'autres minorités musulmanes dans l'État rakhine, et plus de 496 millions de dollars au Bangladesh en faveur des Rohingya. En tant que Conseil, nous devons également faire davantage pour mettre fin au conflit au Myanmar.

Deuxièmement, les conséquences du conflit au Soudan ont été dévastatrices pour les civils. Les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide sont responsables d'effroyables atteintes aux droits humains. Le Soudan est aujourd'hui en proie à la plus grave crise de déplacement au monde, plus de 8,8 millions de personnes ayant été forcées de fuir leur foyer pour échapper à la violence et à la faim, dont 2,1 millions ont fui vers les pays voisins. Ces populations restent vulnérables et sont souvent dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins de base, notamment la nourriture, le logement, l'eau potable, l'assainissement et les médicaments. Le Royaume-Uni a presque doublé son aide humanitaire, la portant à plus de 110 millions de dollars, afin de venir en aide au peuple soudanais. Nous continuerons à travailler avec les membres du Conseil en vue d'une désescalade urgente, en particulier autour d'El-Fasher, d'un cessez-le-feu et d'un processus politique visant à instaurer une paix durable et à améliorer l'accès humanitaire.

Enfin, à l'instar de nombreux autres États et partenaires, le Royaume-Uni a eu le plaisir d'annoncer de nouveaux engagements pour soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil lors du Forum mondial sur les réfugiés tenu en décembre. Face à des besoins sans précédent, le moment est venu de renouveler nos efforts pour lutter contre les facteurs de déplacement et changer véritablement la donne pour les personnes déplacées. Sous la direction du Haut-Commissaire, nous devons œuvrer de concert afin de traduire les engagements que nous avons tous pris en mesures concrètes qui contribueront à répondre aux besoins des déplacés et feront avancer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Le Royaume-Uni reste également déterminé à améliorer les efforts internationaux en matière de lutte contre le fléau du trafic et de la traite des personnes. Il est crucial d'unir nos efforts pour rendre les migrations plus sûres, ordonnées et régulières.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Grandi de son exposé. Sous la direction du Haut-Commissaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a accompli un travail considérable pour atténuer les difficultés que rencontrent

les réfugiés, ce que la Chine apprécie vivement. Elle continuera de soutenir fermement les travaux du HCR et du Haut-Commissaire.

La situation actuelle des réfugiés à l'échelle internationale reste grave. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées partout dans le monde a dépassé 110 millions. Les pays à revenu faible et intermédiaire accueillent les trois quarts de la population mondiale de réfugiés et sont soumis à de fortes pressions socioéconomiques. La communauté internationale doit pratiquer un véritable multilatéralisme, soutenir fermement le HCR et les autres organismes multilatéraux, mobiliser les ressources fournies par toutes les parties, coopérer activement et fournir la protection nécessaire aux réfugiés, conformément au droit international. Toutes les parties doivent s'acquitter de leurs responsabilités respectives en tenant compte du contexte historique et de la réalité de chaque pays. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide, et les pays qui portent la responsabilité principale du problème des réfugiés doivent renforcer leur assistance et l'appui qu'ils fournissent aux réfugiés et aux pays d'accueil.

Les conflits armés sont une cause majeure des flux de réfugiés. Si on examine la situation mondiale actuelle, on voit que les anciens problèmes liés aux réfugiés en Syrie, en Afghanistan, au Myanmar et dans d'autres pays restent sans solution, alors que la crise ukrainienne et le conflit à Gaza ont créé de nouveaux problèmes pressants dans ce domaine. Le Conseil doit se concentrer sur sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et promouvoir des solutions politiques aux crises régionales. Dans le cadre de la protection des réfugiés, il faut respecter le principe de neutralité et éviter le deux poids, deux mesures et la politisation. Il importe d'investir davantage dans la consolidation de la paix, d'accélérer la reconstruction dans les zones touchées par des conflits et de créer des conditions propices au retour des réfugiés. Les sanctions unilatérales entravent depuis longtemps le relèvement économique et l'amélioration des moyens de subsistance dans les pays touchés et ont de graves répercussions sur leurs efforts visant à régler les problèmes des réfugiés. Ces mesures doivent donc être levées immédiatement.

La question des réfugiés palestiniens s'éternise depuis plus de 70 ans, et des millions de personnes sont en situation de déplacement prolongé. Le conflit à Gaza, qui dure depuis près de huit mois, a coûté la vie à plus de 36 000 civils et plongé des millions de personnes dans une catastrophe humanitaire sans précédent. Parvenir à un

cessez-le-feu et sauver des vies représentent l'appel le plus pressant et l'exigence la plus urgente de la communauté internationale à l'heure actuelle. Nous demandons instamment à Israël de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les ordonnances en indication de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice, de mettre immédiatement fin au châtement collectif infligé au peuple palestinien, d'arrêter son offensive dans le gouvernorat de Rafah, de lever le blocus imposé à Gaza, d'ouvrir tous les points de passage terrestres et de garantir un accès adéquat et rapide aux fournitures humanitaires. La Chine appelle la communauté internationale à accroître son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

L'Afrique est le continent le plus touché par le problème des réfugiés, et où il est plus visible. La Chine apprécie vivement la solidarité et la résilience dont font preuve depuis longtemps les pays africains qui accueillent des réfugiés. Elle appelle le HCR à maintenir son engagement à l'égard de l'Afrique et à poursuivre ses efforts afin de régler le problème des réfugiés en Afrique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire Grandi de son travail inlassable au nom des réfugiés et des autres groupes vulnérables dans le monde entier. Il traite des problèmes sans précédent en Europe, en Afrique, en Amérique latine et dans d'autres régions.

Les États-Unis continuent d'agir avec détermination dans le monde entier pour venir en aide aux réfugiés et aux pays qui les accueillent. Les États-Unis sont le premier donateur humanitaire au monde. Rien que durant l'exercice 2023, nous avons fourni près de 15 milliards de dollars d'aide humanitaire dans le monde au nom du peuple américain. Par exemple, depuis l'invasion non provoquée et à grande échelle de l'Ukraine, les États-Unis ont fourni près de 2,9 milliards de dollars pour venir en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres populations dans le besoin. De même, les États-Unis sont de loin le premier donateur humanitaire au Soudan et dans toute la région, en vue de faire face aux atrocités massives, aux conditions de famine ainsi qu'aux déplacements à grande échelle et aux mouvements de réfugiés dans certains des pays les plus pauvres au monde.

En 2023, nous avons accueilli 60 014 réfugiés réinstallés aux États-Unis, et le nombre de personnes que nous allons accueillir cette année dans notre pays va probablement atteindre ou dépasser 100 000. Nous apportons notre contribution et appelons les autres États Membres à faire plus. Nous sommes fiers que notre programme

d'admission de réfugiés nous permette d'accueillir des réfugiés de tous les continents et des quatre coins de la planète, à savoir 79 nationalités en provenance de 95 pays d'accueil au cours de cet exercice. Nous estimons que tous les réfugiés, toutes origines confondues et quelles que soient leurs compétences, méritent des solutions durables, notamment la réinstallation dans des pays tiers. Cette administration est particulièrement fière du travail qu'elle accomplit en faveur de la réinstallation des réfugiés LGBTQI+ qui fuient les persécutions dans le monde entier. Au cours des dernières décennies, les États-Unis ont accueilli plus de 2 millions de réfugiés. Les données et les preuves témoignent de la contribution économique et sociale que les réfugiés apportent aux communautés qui les accueillent aux États-Unis.

Si nous continuons d'agir et de soutenir l'action menée par l'ONU face aux multiples situations d'urgence qui entraînent des déplacements simultanés, nous mobilisons également nos ressources et nos efforts diplomatiques pour promouvoir les droits des réfugiés et collaborer étroitement avec les autres États Membres afin de leur accorder une protection. Nous sommes déterminés à collaborer avec la communauté internationale au niveau politique pour régler les conflits qui entraînent des déplacements. Il est essentiel de renforcer la protection des réfugiés pour offrir des solutions durables en ce qui concerne les déplacements. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est un acteur indispensable dans la recherche de solutions.

Dans le même temps, et plus que jamais, il faut s'appuyer sur le financement de l'action humanitaire, les efforts de développement et les investissements du secteur privé pour lutter efficacement contre les crises complexes qui entraînent des déplacements forcés. En effet, l'augmentation des ressources humanitaires ne permettra pas, à elle seule, de faire face à la complexité des problèmes actuels. Il faut mettre davantage l'accent sur la recherche de solutions locales et régionales, notamment des voies légales permettant aux réfugiés et aux migrants de se déplacer en toute sécurité et dans la dignité. Les bureaux chargés de la sûreté de la mobilité en Amérique centrale et en Amérique du Sud attestent de nos efforts dans ce domaine. Nous apprécions le partenariat que nous avons forgé avec de nombreux États Membres en ce qui concerne cette initiative importante, dont nous espérons qu'elle servira d'exemple alors que nous continuons de nous attaquer collectivement à ces problèmes.

Nous restons attachés à la protection en tant que pilier de l'action humanitaire, de l'autonomie et de solutions durables fondées sur les besoins recensés par les

personnes touchées elles-mêmes. Aujourd'hui, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides dans le monde entier ont besoin que nous nous engageions à les protéger. J'exhorte les autres États Membres à répondre aux appels du Haut-Commissaire et à prendre des mesures pour améliorer la mise en œuvre de nos engagements communs en matière de protection des personnes déplacées de force et des apatrides.

**M. Sowa** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information extrêmement importante. Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Filippo Grandi de sa mise à jour sur la situation mondiale des réfugiés et des personnes déplacées, qui donne à réfléchir.

Les conflits armés, l'insécurité socioéconomique et les catastrophes liées aux changements climatiques continuent d'avoir des répercussions tragiques et difficiles sur la vie des êtres humains. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de personnes déplacées de force dans le monde s'élevait à plus de 108 millions en 2022 et à 114 millions à la fin de l'année 2023. En outre, le rapport « Appel global 2024 » du HCR prévoit que ce chiffre atteindra environ 130 millions en 2024, englobant les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées et les apatrides. L'Observatoire des situations de déplacement interne indique pour sa part que 75,9 millions de personnes étaient déplacées à la fin de 2023, contre 71,1 millions en 2022. Il importe de garder à l'esprit que ces chiffres reflètent la situation de personnes réelles, y compris des femmes et des enfants, qui sont confrontés à une réalité difficile et impitoyable loin d'un environnement pacifique et sûr.

Les civils continuent de faire les frais des conflits armés dans le monde entier. En 2023, plus de 63 millions de personnes auraient été contraintes de fuir leur foyer et leur communauté en raison des conflits armés à Gaza, au Soudan, au Yémen, en République démocratique du Congo et dans d'autres régions. Un très grand nombre de personnes ont également été déplacées en raison d'urgences climatiques et de catastrophes naturelles, ainsi que de crises énergétiques et alimentaires, des facteurs qui se chevauchent dans de nombreux cas. L'Afrique continue d'être particulièrement touchée par les déplacements forcés, représentant environ 46 % des personnes déplacées dans le monde en 2023, dont 32,5 millions ont été déplacées par les conflits et la violence. Le Soudan, qui connaît actuellement une crise humanitaire sans précédent, compte plus de 9 millions de personnes déplacées. La confluence

des effets néfastes des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles, d'une part, et de l'insécurité, d'autre part, a entraîné le déplacement de 7 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi qu'une forte augmentation du nombre de personnes déplacées dans d'autres régions du continent africain, telles que l'Éthiopie, la Somalie et la République démocratique du Congo, entre autres.

La Sierra Leone réaffirme avec force son engagement total et inébranlable en faveur de la protection des réfugiés et des personnes déplacées, qui est un principe fondamental du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, comme il est souligné dans la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967, ainsi que dans toutes les résolutions connexes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous appuyant sur notre détermination commune à réaffirmer notre foi dans les droits humains fondamentaux et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, nous souhaitons formuler les remarques suivantes.

Premièrement, les informations communiquées rendent compte d'une tendance alarmante à des violations accrues du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Alors que nous sommes confrontés à des processus de paix qui traînent en longueur ainsi qu'au débordement de certains conflits par-delà les frontières, la Sierra Leone insiste fortement sur la protection des civils et appelle toutes les parties à un conflit à s'abstenir de mener les hostilités d'une manière qui entraîne des déplacements forcés et une détérioration des conditions de vie de la population civile. Les conflits armés exacerbent tout particulièrement la vulnérabilité des jeunes à travers le monde. La destruction des infrastructures civiles et critiques perturbent leur accès aux services essentiels, tels que la santé et l'éducation, aggravant encore leur dénuement socioéconomique et contribuant aux déplacements internes et transfrontières. Cette situation a entraîné une augmentation des mouvements de jeunes réfugiés et migrants, en particulier des régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, à travers la Méditerranée, à la recherche de meilleures perspectives socioéconomiques. Ces jeunes restent vulnérables face aux trafiquants d'êtres humains, aux violations systématiques des droits de l'homme et à la violence contre les femmes et les filles.

Il importe dès lors que le Conseil appuie les efforts qui tiennent compte de l'ensemble des liens entre la paix, le développement et l'aide humanitaire. Nous insistons sur la nécessité d'une position commune et unie en soutien aux approches multilatérales globales, telles que le

Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes et ses 31 engagements, le Pacte mondial sur les réfugiés, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et les rapports finaux du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des capacités des communautés et des pays d'accueil afin qu'ils puissent répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés, la Sierra Leone reconnaît le rôle vital que jouent les communautés d'accueil et les gouvernements pour alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées. Nous saluons les efforts de nombreux pays d'accueil, comme le Bangladesh, qui abrite 979 306 réfugiés rohingya du Myanmar répartis dans deux camps surpeuplés ; le Tchad, qui a accueilli à ce jour environ 1,5 million de réfugiés et de rapatriés soudanais ; et la Türkiye, qui accueille actuellement environ 3,36 millions de réfugiés, dont la majorité, à savoir au moins 3,33 millions, sont des Syriens bénéficiant d'une protection temporaire. Nous demandons aux organismes des Nations Unies et aux organisations humanitaires concernées d'accroître leur soutien à ces pays, non seulement pour améliorer l'accès à l'aide humanitaire, mais aussi pour renforcer, par leur intermédiaire, l'autonomie des réfugiés.

En outre, nous appelons à une protection accrue des personnes déplacées et des réfugiés, face aux risques de propagation des conflits, de marginalisation socioéconomique continue ou de détérioration de l'environnement. Trop souvent, après avoir fui une situation de détresse, les réfugiés et les personnes déplacées se retrouvent confrontés au même sort dans leurs nouveaux lieux de résidence temporaires. Au Soudan, à Gaza et au Myanmar, pour ne citer que quelques exemples, les récents affrontements entre les parties belligérantes ont fait des morts et des blessés parmi les personnes déplacées et les réfugiés qui cherchaient la sécurité dans leur deuxième, troisième, voire quatrième lieu de résidence, et causé la destruction de leurs biens. Selon les données de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), au moins 430 personnes déplacées qui étaient hébergées dans les locaux de l'UNRWA ont été tuées et 1 442 blessées depuis le 7 octobre 2023. Alors que le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble œuvrent à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le monde, nous réaffirmons la nécessité d'intégrer expressément la protection des personnes déplacées et des réfugiés

dans les mandats des missions de maintien de la paix et des entités humanitaires présentes sur le terrain.

Troisièmement, la Sierra Leone souligne l'importance de promouvoir les conditions qui permettent aux réfugiés et aux personnes déplacées de retourner volontairement dans leur pays et leur communauté d'origine, dans des conditions sûres et stables. Nous insistons sur l'importance des programmes qui fournissent des papiers et documents, des services psychologiques, des moyens de subsistance et d'autres services d'appui pour réhabiliter les personnes déplacées et les réfugiés et les préparer à la réintégration. En outre, le soutien opérationnel apporté aux personnes et aux familles pour un retour et une réintégration en toute sécurité au sein de la communauté doit être étayé par des efforts de consolidation de la paix et de développement visant à reconstruire et à améliorer les infrastructures critiques et les systèmes administratifs et de gouvernance afin de maintenir la paix et la cohésion nationale. La Sierra Leone réaffirme son attachement au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées et des réfugiés, conformément au principe de non-refoulement.

Nous restons préoccupés par le fait que les programmes humanitaires nationaux, régionaux et internationaux en faveur des réfugiés et des personnes déplacées restent largement sous-financés. Au 23 avril, le HCR estimait le déficit de financement à 8,5 milliards de dollars, avec seulement 2,2 milliards de dollars sur un budget de 10,7 milliards de dollars réellement disponibles.

Pour terminer, nous insistons sur la nécessité de mettre en place un mécanisme mondial permettant de financer comme il se doit le partage des charges et des responsabilités afin de disposer d'un cadre intégré de consolidation de la paix et de développement durable qui s'attaque aux causes profondes des déplacements forcés et promeuve les principes du droit international humanitaire.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire Filippo Grandi de son exposé circonstancié, percutant et approfondi sur la situation actuelle des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde.

L'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité en octobre 2023 (voir S/PV.9465) nous a rappelé avec force l'ampleur et la gravité sans précédent du problème des réfugiés et des personnes déplacées. D'après les informations qu'il nous a fournies aujourd'hui, la situation est encore plus consternante. La plupart des conflits à l'origine des déplacements les plus importants ne sont toujours pas réglés et

se prolongent, voire s'aggravent. Ces dernières semaines, le Conseil a activement discuté de certaines situations catastrophiques en termes de déplacements, notamment Gaza, le Soudan et l'Ukraine. Tragiquement, aucun de ces contextes ne montre de signe d'amélioration.

Dans la plupart des cas, les déplacements se produisent lorsque la paix et la sécurité ne sont pas maintenues. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit s'employer de manière responsable à trouver des moyens de s'attaquer à ce problème. À cet égard, je voudrais mettre en avant les éléments suivants.

Premièrement, nous devons trouver des solutions pour les situations chroniques, en matière de réfugiés, tout en gardant les yeux rivés sur les crises émergentes ou montrant une évolution rapide. Chaque année, chaque mois même, le monde connaît de nouveaux conflits et divisions dont la plupart font d'innombrables réfugiés ayant un besoin urgent d'aide humanitaire. Éclipsées par ces situations d'urgence, les crises de longue date accompagnées de millions de réfugiés et de déplacés, comme en Syrie, en Afghanistan et au Myanmar, ont été relativement négligées. En faisant fond sur les discussions tenues au Conseil, nous devons redoubler d'efforts, aux côtés de toutes les parties prenantes concernées, pour trouver des solutions fondamentales à ces situations persistantes. La plateforme d'appui à la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans est un exemple probant de l'effort concerté engagé par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et la société civile afghane pour trouver des moyens de recenser et d'éliminer les obstacles au retour en toute sécurité et aux demandes d'asile des réfugiés afghans.

Deuxièmement, il faut accroître sensiblement aussi bien le volume que la souplesse du financement de l'aide humanitaire pour répondre efficacement à des crises toujours plus variées. Chaque année, ce sont davantage de réfugiés, provenant de pays et régions plus nombreux, qui ont besoin d'une aide humanitaire. Hélas, le HCR et nombre d'autres organisations sur le terrain, en première ligne de la distribution d'aide aux réfugiés, sont paralysés par un sous-financement persistant. Le dernier rapport en date du HCR montre que le financement de l'organisme n'a couvert que 52 % de son budget en 2023, bien en-deçà des besoins. Surtout, il est crucial d'augmenter le financement non préaffecté pour que des défis multiformes puissent être relevés efficacement et avec souplesse. À cet égard, le Gouvernement de la République de Corée a décidé de plus que quadrupler sa contribution non préaffectée au HCR,

pour la porter à 18 millions de dollars cette année. En outre, les contributions non préaffectées émanant du secteur privé sont également importantes. Puisque la réponse à une crise mondiale doit également être mondiale, nous espérons que la communauté internationale pourra tenir davantage compte des appels de fonds du HCR.

Enfin, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, y compris la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, doivent être respectés. La complexité des divisions et conflits récents envoie un message clair : il faut revenir à l'essentiel, c'est-à-dire aux règles et normes fondamentales qui sous-tendent la société internationale. Alors même que ces principes affirment que la protection des civils n'est pas sujette à négociation, la dure réalité nous montre hélas chaque jour que l'inverse est vrai. Plus de 36 000 civils palestiniens ont été tués depuis octobre dernier et près d'un million ont été contraints de fuir Rafah rien que ces trois dernières semaines. Il est regrettable que, même après que le Conseil a adopté une série de résolutions insistant sur la nécessité de protéger les civils conformément au droit international, ce principe convenu ne soit pas dûment respecté.

Dans le même temps, nous devons accorder une attention particulière aux réfugiés risquant d'être persécutés, torturés ou expulsés qui sont contraints de rentrer chez eux, ce que nous constatons dans de nombreux cas déchirants impliquant des réfugiés afghans et syriens, ou des transfuges nord-coréens. Dans ce sens, nous demandons instamment à tous les États Membres, en particulier les pays voisins concernés, de respecter le principe de non-refoulement.

Le respect du droit international est le moyen fondamental de prévenir les conditions qui provoquent le déplacement et de régler les problèmes existants en matière de réfugiés. À cet égard, le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour renforcer l'application du principe de responsabilité en cas de violations graves du droit international.

**M<sup>me</sup> Benn** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé aujourd'hui.

Le Guyana appuie le travail primordial que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) accomplit dans toutes les régions du monde. L'assistance vitale qu'il fournit à des millions de réfugiés, de migrants et autres déplacés a permis de préserver les droits humains

des populations vulnérables et d'apporter un soutien indispensable aux gouvernements dans leur gestion des crises.

Le nombre de réfugiés continue d'augmenter rapidement : ils étaient plus de 35 millions à la fin de 2022, et plus de 36 millions ont été recensés en 2023. Plus alarmant encore, ce chiffre ne représente qu'une fraction des plus de 100 millions de personnes en situation de déplacement forcé que le HCR s'emploie à aider dans le monde.

Au Guyana, nous connaissons bien les conséquences de mouvements migratoires parfois alimentés par des crises au-delà de nos frontières. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous avons travaillé et continuerons de travailler en étroite collaboration avec le HCR dans le cadre des efforts dédiés qu'il déploie pour s'acquitter de son mandat.

La communauté internationale doit rester déterminée à fournir une aide aux déplacés, notamment en comblant le déficit de financement du HCR. Nous savons qu'il importe de veiller à ce qu'il reçoive le soutien budgétaire qui lui permettra de répondre aux besoins de millions de personnes dans le cadre de ses activités à travers le monde. La réalité à laquelle nous sommes confrontés est celle d'une confluence de guerres, de violences et de crises économiques et climatiques qui ont forcé des millions de personnes à quitter leurs foyers. Les travaux du HCR sont aujourd'hui plus importants que jamais. Il est impératif que le Conseil et la communauté internationale tout entière s'engagent de nouveau à les appuyer.

Je dois également souligner, comme l'a fait le Haut-Commissaire Grandi, la prévalence croissante des déplacements liés aux conditions climatiques. Les changements climatiques représentent une menace existentielle et leurs effets sur notre planète ne cessent de s'étendre. Sans surprise, ils entraînent également des déplacements massifs, tant internes que transfrontaliers, impliquant des millions de personnes. Les réfugiés et les déplacés sont parmi les plus vulnérables. Il est crucial de renforcer leur protection contre les abus, l'exploitation et la violence fondée sur le genre. Le HCR est confronté à ces défis tous les jours, et le Guyana entend rester un partenaire dans ces efforts, pendant son mandat au Conseil de sécurité et au-delà.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Haut-Commissaire Grandi de son exposé éclairant.

Comme nous venons de l'entendre, le nombre de déplacés et de réfugiés ne cesse d'augmenter, car les causes profondes de la violence, des inégalités et de l'intolérance dans le monde n'ont pas été traitées. Les femmes,

les enfants, les personnes handicapées et les personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses qui sont déplacés ou réfugiés sont de plus en plus vulnérables face aux réseaux de la criminalité transnationale organisée et exposés à des risques importants liés à la traite à des fins d'exploitation sexuelle, au recrutement et à l'utilisation et au trafic de migrants.

L'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est cruciale pour les déplacés, les réfugiés, les apatrides et les personnes ayant besoin d'une protection internationale, en particulier dans les pays où les conflits armés compliquent encore la situation des victimes et entravent les efforts que l'ONU et les organismes partenaires déploient pour apporter une aide humanitaire.

Ma délégation estime que le Conseil de sécurité pourrait confier aux missions de paix et aux missions politiques spéciales des mandats qui leur permettraient de travailler, avec le HCR et d'autres organismes du système des Nations Unies pour garantir des conditions de sécurité minimales pendant le transit, dans le cadre de la réinstallation dans les communautés d'accueil et s'agissant de rechercher des solutions durables et pérennes. Les stratégies en la matière ne sont pas simples et leur mise en œuvre exige un effort concerté de la part de tous les acteurs concernés. Les accords de cessez-le-feu, la volonté politique des États d'origine et d'accueil, un financement durable, le respect des normes internationales relatives aux réfugiés et l'attention portée aux causes profondes des problèmes à l'origine des déplacements sont autant de mesures susceptibles d'améliorer la situation.

L'Équateur a beaucoup d'expérience en matière de mobilité humaine. Tout au long de son histoire, il a connu toutes les facettes du phénomène migratoire : origine, destination, transit, retour et refuge. Fort de cette expérience, l'Équateur est toujours prêt à contribuer à un dialogue constructif en vue de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières. Et au Conseil de sécurité, mon pays continuera de plaider en faveur du strict respect du droit international humanitaire.

**M<sup>me</sup> Zabolotskaya** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé.

Dans le contexte d'une crise humanitaire mondiale sans précédent, il est particulièrement important d'apporter une assistance aux réfugiés et de s'attaquer aux problèmes auxquels ils sont confrontés. En raison de plusieurs conflits armés en cours, de difficultés politiques

internes dans certains pays et de catastrophes naturelles, le nombre de personnes ayant fui leur foyer et leur pays en quête de protection a atteint un niveau record l'année dernière. Il ne fait aucun doute que la crise actuelle des réfugiés est plus grave que la tristement célèbre crise de 2016, et ce, à tous points de vue.

En ce qui concerne la crise des déplacements forcés, il convient tout d'abord de mentionner la situation sans précédent à Gaza, où l'opération militaire sanglante d'Israël en est maintenant à son huitième mois. Le bombardement aveugle de Gaza a déjà contraint plus de 1,7 million de Gazaouites à fuir leur foyer pour sauver leur vie. Cependant, même lorsque ces personnes démunies de tout trouvent un abri et un refuge, elles sont en danger de mort. Les attaques israéliennes contre des cibles civiles, notamment des camps de réfugiés et d'autres sites d'hébergement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont déjà fait 450 morts et plus de 1 400 blessés. Les personnes qui apportent une assistance aux réfugiés palestiniens, de manière désintéressée, sont également tuées.

La situation est particulièrement préoccupante à Rafah, où sont massés près d'un million de civils. Des personnes y meurent chaque jour, y compris des membres du personnel des Nations Unies. L'autre jour, une attaque de l'armée de l'air israélienne contre un camp de tentes pour déplacés dans le nord-ouest de Rafah a fait au moins 45 morts, dont de jeunes enfants, et plus de 200 blessés. La catastrophe humanitaire s'amplifie de jour en jour. L'armée israélienne bloque l'entrée de l'aide humanitaire. Il n'y a ni eau, ni nourriture, ni carburant dans la bande de Gaza. Ceux qui parviennent à échapper aux bombardements sont confrontés à la famine, aux maladies infectieuses et à l'absence de soins médicaux essentiels.

Pendant ce temps, l'UNRWA, l'organisation partenaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui fournit une assistance concrète aux réfugiés palestiniens, continue de faire l'objet de pressions politiques et de menaces sans précédent, notamment par le biais de réductions de financements pourtant indispensables. Nous sommes conscients que les réfugiés palestiniens ne relèvent pas directement du mandat du HCR, mais nous espérons que le Haut-Commissaire, en tant que l'un des hauts responsables de l'ONU, continuera de suivre la situation de près et d'appeler Israël à honorer ses obligations internationales.

La situation à Gaza et le harcèlement dont est victime l'UNRWA illustrent une fois de plus la triste

tendance à politiser la question des réfugiés et des déplacés. Cela est particulièrement évident en ce qui concerne le financement des programmes humanitaires destinés à aider les réfugiés. Les pays occidentaux, qui sont à l'origine de la plupart des conflits dans le monde, se montrent extrêmement réticents à financer les programmes du HCR visant à aider les réfugiés de Syrie, d'Afghanistan, du Soudan et de nombreux autres pays déchirés par des conflits. En outre, ce sont précisément les pays occidentaux qui recourent le plus activement à la pratique consistant à refouler de force vers les pays en développement les demandeurs d'asile qui arrivent à leurs frontières. Dans ce contexte, les États où vit le « milliard de fortunés » ne cessent d'exprimer leur inquiétude quant à la situation des réfugiés ukrainiens, omettant le fait qu'un grand nombre d'entre eux se dirigent vers la Russie. Cette attitude s'inscrit dans la politique notoire du deux poids, deux mesures et de celle consistant à diviser la population mondiale en citoyens de première et de seconde zone.

La tendance à la politisation est particulièrement évidente en ce qui concerne le retour volontaire des réfugiés syriens. L'Occident entrave effectivement ce processus, non seulement en refusant d'aider les personnes qui souhaitent rentrer chez elles, mais aussi en torpillant la mise en œuvre de projets de relèvement rapide des infrastructures civiles, qui sont d'une importance capitale pour la sécurité et un rapatriement dans la dignité. Au lieu de cela, les pays occidentaux préfèrent maintenir les réfugiés syriens hors de leurs frontières par tous les moyens et renforcer les sanctions contre Damas, des sanctions qui touchent avant tout les Syriens ordinaires. Par ailleurs, ils ne se soucient pas des civils se trouvant dans les camps tristement célèbres de Hol et de Roj, où des milliers de femmes et d'enfants qui ont fui les bombardements sanglants de Raqqa, Hajin et Baghouz sont pour ainsi dire abandonnés à leur sort.

Nous espérons toutefois que le HCR continuera de faciliter la mise en œuvre d'initiatives en faveur du retour volontaire des réfugiés syriens dans leur pays, en coordination avec Damas. Dans ce contexte, nous aimerions demander l'avis du Haut-Commissaire quant aux retombées réelles, et non déclaratives, des promesses de contributions annoncées lors de la dernière conférence sur la Syrie, qui s'est tenue à Bruxelles.

En ce qui concerne la situation en Ukraine, nous tenons à rappeler aux membres du Conseil un certain nombre de faits importants qu'ils ne risquent pas d'entendre dans les exposés des organisations internationales ou de leurs représentants. Depuis 2014, après le coup

d'État en Ukraine, des centaines de milliers de Russes et de russophones résidant en Ukraine ont fui vers la Russie. L'exode massif de l'Ukraine vers la Russie s'est poursuivi durant les années suivantes en raison du pilonnage incessant de villes pacifiques du Donbass par les forces armées ukrainiennes. Depuis février 2022, les habitants de la région fuient les crimes de guerre commis par les forces armées ukrainiennes vers le territoire de la Russie, et non vers l'Ukraine. Les chiffres le confirment : selon les seules données du HCR, notre pays a accueilli plus de 2,8 millions de réfugiés. En réalité, ces chiffres sont bien plus élevés. Depuis le début de l'opération militaire spéciale, quelque 5,5 millions de personnes sont arrivées en Russie. À titre de comparaison, environ 4 millions de réfugiés ukrainiens sont officiellement enregistrés dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

La partie russe met tout en œuvre pour accueillir et héberger ces personnes et leur fournir une assistance globale. Le personnel du bureau du HCR à Moscou peut constater par lui-même l'efficacité du travail réalisé dans différentes régions russes pour garantir des conditions de vie décentes aux réfugiés.

Des inquiétudes ont été exprimées aujourd'hui au sujet de l'infrastructure énergétique de l'Ukraine. Cependant, pour une raison ou une autre, un fait évident est soigneusement passé sous silence, à savoir que les bombardements massifs de localités du Donbass, menés par Kiev depuis 2014, ont privé les zones résidentielles de la région d'eau, de gaz et d'électricité, provoqué l'interruption des services de réseau mobile et empêché les livraisons de nourriture et de fournitures médicales dans les zones touchées. Le blocus inhumain imposé par Kiev sur l'eau, l'économie et les transports dans le Donbass a conduit la région au bord de la catastrophe humanitaire. Plus de 600 000 retraités ont été privés de leur pension et d'autres prestations sociales ont été également supprimées. Il faut aussi rappeler que les forces armées ukrainiennes, grâce aux obus d'artillerie et aux missiles à longue portée fabriqués en Occident qui leur sont fournis, mènent des attaques contre des biens de caractère civil à l'intérieur de la Russie. Rien qu'au cours du premier trimestre de cette année, les forces armées ukrainiennes ont tiré 22 000 cartouches, causant la mort de 201 civils en Russie. Dans la région de Belgorod, les enfants ne peuvent pas aller à l'école, mais le Haut-Commissaire n'en a probablement pas entendu parler.

Dans le contexte de la situation des réfugiés, il convient d'accorder une attention particulière au continent africain. Malgré toutes leurs difficultés économiques,

les pays africains donnent depuis des années l'exemple s'agissant de la solidarité et de l'assistance aux personnes déplacées, contrairement aux pays occidentaux. À cet égard, ils doivent pouvoir compter sur le soutien et la reconnaissance de la communauté internationale.

Nous partageons les préoccupations exprimées quant à la situation difficile que vit la population soudanaise en raison du conflit armé qui dure depuis plus d'un an. Tous les États voisins, y compris l'Égypte, la République centrafricaine, le Tchad, l'Éthiopie et le Sud-Soudan, subissent le poids de l'afflux de réfugiés soudanais. Ensemble, ces pays ont déjà accueilli près de 2 millions de citoyens soudanais. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, selon diverses estimations, se situe entre 7 et 9 millions. Cette situation exige une augmentation systématique de l'aide aux autorités soudanaises pour faire face à l'ensemble des problèmes humanitaires. J'insiste sur le fait qu'il est important d'établir une coopération avec les autorités centrales du pays, car c'est à elles qu'incombe l'entière responsabilité de normaliser la situation en matière de sécurité et de régler l'ensemble des problèmes liés aux réfugiés et aux déplacés.

Enfin, nous voudrions attirer une fois de plus l'attention sur le sort tragique des réfugiés en Méditerranée. Je rappelle aux membres que cette question est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Or, aujourd'hui, nous n'avons rien entendu à ce sujet. Année après année, la Méditerranée continue d'être un charnier pour nombre de ceux qui tentent d'atteindre les côtes européennes. Le nombre de victimes ne cesse d'augmenter. Des tragédies horribles de morts en mer se produisent régulièrement. Pourtant, jusqu'à présent, nous ne voyons aucune tentative d'assistance, aucune réponse, de la part de l'Europe occidentale. Au lieu de porter assistance aux personnes en détresse, on les repousse délibérément hors de la zone de juridiction, les condamnant ainsi à une mort certaine. Les ingérences dans les activités des organisations humanitaires non gouvernementales qui viennent en aide aux réfugiés se poursuivent. Cette situation est inadmissible tant du point de vue du droit international que du point de vue de l'humanité, tout simplement. Des gens meurent, et personne n'est tenu pour responsable. Il est clair que la situation ne changera pas tant qu'il n'y aura pas de ports de débarquement sûrs pour les réfugiés qui ont été secourus et interceptés en mer, conformément au droit maritime international. Nous demandons au Haut-Commissaire de ne pas perdre de vue la région méditerranéenne et de continuer à faire pression sur l'Union européenne pour qu'elle s'acquitte de ses obligations internationales et pour qu'elle lutte contre l'impunité.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie M. Grandi pour son intervention, et surtout pour son action à la tête du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

L'année 2024 est marquée par des crises qui conduisent des millions de personnes à se déplacer pour fuir des combats, des persécutions ou les conséquences de l'insécurité alimentaire et des changements climatiques. En 2023, 110 millions de personnes ont été déplacées de force. Dans ce contexte, le mandat du HCR demeure fondamental. Je salue le travail, le courage et le dévouement de l'ensemble de ses personnels.

Depuis l'adoption en 2018 du Pacte mondial sur les réfugiés, la France apporte une réponse globale aux déplacements forcés. Elle doit être adaptée à chacune des situations. La tyrannie du régime syrien a conduit au déplacement de plus de 13 millions de personnes. Nous savons ce que représente l'accueil de ces millions de réfugiés pour les pays voisins, en particulier pour le Liban. La France a annoncé lors de la huitième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, le 27 mai, une nouvelle contribution de 150 millions d'euros pour 2024. Le HCR n'est pas le problème. Les responsabilités sont celles du régime syrien. La France, en lien avec ses partenaires de la région, va renforcer son soutien aux efforts du Haut-Commissaire pour que les conditions d'un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés en Syrie soient enfin garanties.

À Gaza, où l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est chargée de porter assistance à la population civile, l'aide humanitaire ne rentre qu'au compte-gouttes. L'opération militaire israélienne à Rafah a conduit, à l'échelle de la bande de Gaza, au nouveau déplacement de plus d'1,7 million de civils. La France alerte depuis le début sur les impératifs de respect strict du droit international humanitaire et d'accès complet et sans entrave de l'aide humanitaire. Elle rappelle sa demande d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération immédiate et inconditionnelle des otages, et de la cessation immédiate de l'intervention à Rafah. Le Conseil de sécurité doit œuvrer à la solution des deux États, qui est la seule à même de donner un horizon de paix aux Israéliens comme aux Palestiniens. La France continuera de se mobiliser en ce sens.

Au Soudan, le conflit a provoqué le déplacement de près de 9 millions de personnes. Plus d'1,8 million d'entre elles ont trouvé refuge dans les pays voisins : au Tchad, en Égypte, en Éthiopie, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. La France s'est mobilisée avec l'Allemagne

en organisant à Paris, le 15 avril, une conférence humanitaire pour renforcer l'aide au Soudan et aux pays voisins qui a permis une annonce de plus de 2 milliards d'euros.

L'agression russe contre l'Ukraine a forcé le départ de 8 millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens. L'offensive russe contre Kharkiv pourrait encore aggraver cette situation. L'accès aux déplacés dans les zones d'Ukraine sous contrôle russe, ainsi qu'aux populations ukrainiennes se trouvant en Russie reste primordial.

Au Haut-Karabakh, plus de 100 000 personnes, soit la totalité de la population, ont dû quitter leurs foyers à la suite de l'offensive militaire à l'automne 2023. La France salue l'action du HCR au profit de ces populations.

La situation en Birmanie s'est détériorée au cours des derniers mois, en raison de l'intensification des combats et des exactions des forces de sécurité birmanes contre les civils. Le nombre de personnes déplacées a été multiplié par 10 depuis 2020. La situation des déplacés internes et des réfugiés appartenant à la minorité Rohingya est préoccupante. Le HCR apporte, là encore, un soutien essentiel au Bangladesh et en Birmanie pour répondre aux besoins de ces populations.

En Afghanistan enfin, l'absence de perspective politique, les violations systématiques des droits humains et en particulier des droits des femmes et des filles par les Taliban continuent d'alimenter les départs. La France suit avec attention les importants déplacements de population, volontaires ou forcés, depuis et vers l'Afghanistan et remercie le HCR de la qualité de son travail pour protéger ces populations vulnérables.

La France poursuivra son soutien au HCR, et elle est fière d'avoir coparrainé le deuxième Forum mondial sur les réfugiés en décembre dernier. Il s'agissait d'une échéance importante pour répondre collectivement aux défis auxquels les réfugiés sont exposés. Notre contribution financière s'est élevée à 120 millions d'euros en 2023 et la France la maintiendra autant que possible à ce niveau en 2024. Elle assume sa part de responsabilité en poursuivant ses programmes de réinstallation de réfugiés et de voies légales d'accès, avec une attention portée aux femmes dans le cadre de son initiative « Avec elles ». Il revient bien sûr au Conseil de créer les conditions d'un règlement durable des crises, afin de répondre aux causes profondes des déplacements de populations.

Pour conclure, je tiens à appuyer très vigoureusement l'appel lancé tout à l'heure par le Haut-Commissaire au plein respect du droit international humanitaire.

**M. Carpenter** (Suisse) : Je tiens à exprimer ma gratitude envers le Haut-Commissaire pour son exposé et les efforts inlassables de son agence pour les communautés affectées par les déplacements dans le monde entier.

Le Haut-Commissaire vient de l'illustrer : des millions de vies ont été déracinées en raison de conflits armés, y compris à la suite de violations du droit international humanitaire, ainsi qu'en raison de persécutions, d'insécurité alimentaire, de catastrophes naturelles résultant des changements climatiques ou de violations des droits de l'homme. La communauté internationale ne doit pas oublier ces femmes, ces hommes et ces enfants déplacés par les conflits à Gaza, au Soudan, en Ukraine et ailleurs, tout comme les crises prolongées dans lesquelles sont plongés les Rohingyas, les personnes déplacées au Moyen-Orient, en Afghanistan et en République démocratique du Congo, l'insécurité croissante au Sahel, les flux migratoires préoccupants à travers les Amériques, la Méditerranée et le golfe du Bengale, et bien d'autres encore. Le Conseil doit avant tout rechercher l'unité nécessaire pour soutenir les efforts de résolution pacifique des conflits et de consolidation de la paix. Il peut également remédier aux facteurs qui sont à l'origine des déplacements forcés. Nous identifions plusieurs pistes d'action.

Premièrement, il est essentiel de garantir la sécurité et la protection des personnes qui ont été forcées de quitter leurs foyers. Nous rappelons l'obligation de respecter le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international sur le statut des réfugiés, qui règlent la protection des personnes déplacées, notamment dans des contextes de conflit armé. En pratique, il s'agit, par exemple, de faciliter la recherche des personnes disparues lors de déplacements forcés. À cet égard, dans le cadre du processus de Rabat, la Suisse, la Gambie et le Comité international de la Croix-Rouge ont lancé un processus visant à établir un réseau de points focaux nationaux pour les migrants et réfugiés disparus.

Deuxièmement, les acteurs humanitaires doivent disposer des moyens et de la sécurité nécessaires pour faire leur travail. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés, à Genève, en décembre 2023, a débouché sur 1 750 engagements de soutien. Deux milliards de dollars de contributions financières additionnelles y ont été annoncées. C'est un signe de solidarité envers les réfugiés et les pays et les communautés qui les accueillent. La résolution 2730 (2024), que nous avons adoptée vendredi dernier (voir S/PV.9634), rappelle les obligations des parties à un conflit de respecter et de protéger le personnel humanitaire et onusien qui fournit assistance et protection

à la population civile affectée par les conflits armés. Nous réitérons ici notre appel ferme à toutes les parties à un conflit à assurer un accès humanitaire rapide, sûr et sans entraves, comme l'exige le droit international humanitaire.

Troisièmement, afin d'effectuer un véritable changement de direction dans la prévention des déplacements forcés et les réponses à ces derniers, il est tout aussi crucial de prendre en compte leurs causes profondes dans une approche holistique : les conflits et l'insécurité, notamment alimentaire, risquent de s'amplifier avec les conséquences néfastes des changements climatiques. L'action préventive peut être renforcée par l'utilisation accrue de données et de méthodes scientifiques, permettant, par exemple, d'anticiper les déplacements dus aux événements climatiques extrêmes. Nous devons employer ces outils de manière plus étendue pour permettre une action précoce.

Il est essentiel que le Conseil tire profit des moyens à sa disposition pour soutenir les personnes déplacées et les efforts de prévention et de résolution des multiples crises et conflits armés qui nécessitent son attention. La Suisse va continuer à s'investir dans ce sens.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé riche en informations, qui donne à réfléchir.

Je tiens tout d'abord à saluer le dévouement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dirigé par M. Grandi, face aux situations de plus en plus désastreuses auxquelles sont confrontés les réfugiés et les déplacés. Le Japon continuera à collaborer et à dialoguer avec le HCR afin de régler les problèmes posés par les déplacements forcés.

Le Japon est profondément préoccupé par le fait que les déplacements forcés ont doublé au cours des 10 dernières années, plus de 114 millions de personnes étant actuellement déplacées en raison de conflits prolongés et de nouvelles crises. Par ailleurs, l'intensification des catastrophes naturelles causées par les changements climatiques aggrave encore la situation. Le Japon continue d'apporter résolument son assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées de force dans diverses régions du monde, de l'Europe à l'Asie et de l'Afrique à l'Amérique latine, notamment en Ukraine, au Soudan, en Syrie, à Gaza, au Myanmar, en Afghanistan et au Venezuela, pour ne citer que quelques pays. Dans le même temps, nous sommes conscients du fardeau de plus en plus lourd qui en résulte, en particulier pour les pays voisins qui accueillent un grand nombre de déplacés depuis des décennies. Nous

poursuivrons nos efforts pour remédier à ces situations. Je voudrais souligner quelques points importants que le Japon considère comme fondamentaux pour faire face à la crise des réfugiés et des déplacés.

Premièrement, si nous voulons relever les défis existentiels, l'état de droit, y compris le droit international humanitaire, doit être respecté en tant que principe supérieur, comme l'a souligné le Haut-Commissaire.

Deuxièmement, étant donné que les réfugiés et les déplacés se trouvent dans des situations vulnérables doivent faire face à des menaces plus complexes et plus graves, une approche fondée sur la sécurité humaine est de plus en plus pertinente et indispensable. Le Japon continuera à mettre en œuvre des programmes sur le terrain en mettant l'accent sur la sécurité humaine, notamment par l'intermédiaire du HCR.

Troisièmement, étant donné que le nombre de déplacés de force dans le monde dépasse désormais 114 millions, l'aide humanitaire d'urgence à elle seule ne suffit pas. Nous devons adopter une approche globale à moyen et long terme. Dans cet esprit, le Japon a lancé, au Forum mondial sur les réfugiés, organisé en décembre 2023, un engagement multipartite en faveur du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, qui vise à favoriser l'autonomie des réfugiés et à alléger le fardeau qui pèse sur les pays d'accueil grâce à la coopération pour le développement, parallèlement à une aide humanitaire à court terme. Il promeut également des initiatives de paix destinées à régler et à prévenir les conflits, qui sont à l'origine des déplacements. En Afrique, les crises sont de plus en plus graves. Nous devons vraiment nous efforcer d'améliorer ces situations et de changer la donne. En Zambie, le Japon met en œuvre un projet visant à améliorer les moyens de subsistance et l'intégration sur place des anciens réfugiés, et nous prévoyons d'élargir cette assistance au Kenya et à l'Éthiopie.

Enfin, parmi les déplacés, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Il est capital que nous plaitions pour leur protection et que nous promouvions des initiatives en faveur d'une paix durable. Cet objectif peut être atteint grâce à la participation des femmes, en tant que dirigeantes, à la prévention des conflits et à l'action humanitaire et à la reconstruction, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je ne pense pas que les mots employés par le Haut-Commissaire aujourd'hui aient été trop forts. Malheureusement, son exposé rend compte des graves réalités sur le terrain. Le Japon demeure résolument déterminé à améliorer le sort des réfugiés et des déplacés. Nous

devons tous et toutes envisager un avenir où les réfugiés et les déplacés pourront partager leurs rêves et avoir la possibilité de les concrétiser, et œuvrer à la réalisation de cet objectif.

**M. Camilleri** (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre profonde reconnaissance au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et à ses partenaires dévoués, qui continuent de travailler dans des conditions de plus en plus difficiles partout dans le monde.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Aujourd'hui, plus de 100 millions de personnes sont déplacées. Ces chiffres peu encourageants montrent à quel point il est urgent de prévenir, d'endiguer et de régler les conflits. Le cercle vicieux des conflits et des déplacements exige que nous donnions la priorité à la prévention des conflits. Cela implique de lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits humains, car ces violations sont à l'origine des conflits et des déplacements forcés. La promotion de la bonne gouvernance et d'un développement durable et inclusif est également essentielle, tout comme le renforcement de la résilience pour faire face à l'insécurité alimentaire.

Une prévention efficace implique également de s'attaquer aux autres causes profondes des déplacements forcés que les conflits. Le lien indéniable entre les changements climatiques et les déplacements de population requiert également une attention et une action urgentes de notre part. Les changements climatiques provoquent des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus extrêmes, tels que des inondations, des cyclones et des sécheresses. L'Observatoire des situations de déplacement interne estime que ces aléas climatiques ont déclenché un nombre record de 32,6 millions de déplacements internes en 2022. En outre, les changements climatiques exacerbent les effets d'autres facteurs qui contribuent au déplacement des populations, ce qui en fait un multiplicateur de risque. Nous devons renforcer l'appui ciblé apporté à ces populations afin de garantir leur sécurité et leur bien-être dans le contexte des changements climatiques.

Nous ne pouvons pas répondre aux besoins de millions de personnes déplacées si l'ONU et ses partenaires ne disposent pas des ressources, des compétences et de l'accès humanitaires dont ils ont besoin. Les refus d'accès humanitaire, ainsi que l'imposition d'obstacles bureaucratiques et administratifs arbitraires, ont des conséquences graves et durables sur tous les civils pris au piège d'un conflit, en particulier les enfants. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir et d'user de son influence

en vue d'éliminer les obstacles à un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave. Il ne saurait y avoir d'impunité pour ceux qui empêchent l'acheminement de l'aide humanitaire, prennent l'ONU et les acteurs humanitaires pour cible, ou utilisent la famine comme arme de guerre.

La situation humanitaire terrible à laquelle sont confrontés des milliers de Palestiniens à Gaza a atteint des niveaux catastrophiques et entraîne des déplacements massifs de population. Nous apprécions grandement le travail des organisations humanitaires sur le terrain. Nous appelons de nouveau à un cessez-le-feu immédiat et permanent, seul moyen de mettre fin à cette tragédie humaine. La guerre en Ukraine a également provoqué le plus grand déplacement de population jamais vu sur le continent européen depuis des décennies. Nous ne pouvons pas non plus oublier la crise actuelle des réfugiés rohingya, qui s'est encore intensifiée à la suite d'informations faisant état d'une recrudescence de la violence dans l'État rakhine.

Les femmes et les filles sont toujours touchées de manière disproportionnée par les divers facteurs qui entraînent des déplacements. En Afghanistan, les mesures imposées par les Taliban pour restreindre les droits des femmes et des filles ont contraint nombre d'entre elles à quitter le pays. Nous devons veiller à ce que les réfugiés soient protégés contre toutes les formes de violence, y compris l'exploitation et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous saluons l'approche tenant compte des questions de genre et de l'âge appliquée par le HCR, qui promeut l'égalité des sexes dans le cadre de son mandat de protection.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de Malte au travail du HCR. En tant que pays de la Méditerranée centrale, une région au carrefour des mouvements migratoires, nous sommes déterminés à continuer de nous acquitter de nos responsabilités en coordonnant les activités de sauvetage dans le plein respect du droit international, y compris le droit de la mer.

**M<sup>me</sup> Jurečko** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Haut-Commissaire Grandi d'avoir fait le point sur le travail inlassable du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et sur la situation actuelle des personnes déplacées de force et des apatrides, dont le nombre record prouve que le rôle du HCR reste indispensable.

Tout d'abord, s'agissant de la situation des réfugiés palestiniens, l'une des plus grandes populations déplacées au monde, nous sommes actuellement très préoccupés par le sort des habitants de la bande de Gaza. Ma délégation indique clairement depuis des mois que nous avons besoin

d'un cessez-le-feu, dès maintenant. Les multiples déplacements de population dans toute la bande de Gaza restent inacceptables et nous condamnons toutes les attaques contre les civils qui y vivent. Nous soulignons l'arrêt rendu la semaine dernière par la Cour internationale de Justice ordonnant de mettre fin à l'offensive militaire. Les arrêts de la Cour sont juridiquement contraignants et nous appelons Israël à respecter le droit international. Nous saluons les efforts inlassables déployés par les organisations humanitaires, y compris le HCR, pour fournir une aide et des services humanitaires vitaux aux personnes vivant à Gaza et en provenance de Gaza.

Deuxièmement, si nous voulons remédier aux effets des conflits sur la stabilité régionale, nous devons nous pencher d'urgence sur la tragédie au Soudan. À ce jour, près de 9 millions de personnes ont été déplacées de force et aucune issue ne se profile à l'horizon. Les civils, y compris les réfugiés, sont victimes de violations horribles. Nombreux sont ceux qui, piégés par les combats, ne peuvent pas se mettre à l'abri ou en sont empêchés. La situation se détériore rapidement à El-Fasher. Là aussi, il est absolument nécessaire de mettre fin immédiatement à toutes les hostilités à l'échelle nationale. Il faut garantir un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave aux populations dans le besoin. Lors de la séance d'information de ce matin sur la Syrie (voir S/PV.9640), ma délégation a attiré l'attention sur les besoins humanitaires immenses des réfugiés et des personnes déplacées, et a insisté sur l'importance de créer les conditions nécessaires au retour volontaire, en toute sécurité, et dans le dignité des réfugiés syriens.

Nous sommes également préoccupés par l'escalade de la violence en République démocratique du Congo, où les conditions de sécurité et la situation humanitaire se sont considérablement détériorées. Il en va de même pour le Myanmar, où les réfugiés et les déplacés ne peuvent pas rentrer chez eux. Nous ne devons pas oublier l'Ukraine, où la récente offensive russe dans la région de Kharkiv a fait des milliers de déplacés, qui s'ajoutent aux plus de 6 millions de réfugiés qui ont été contraints de quitter le pays depuis 2022. Dans la plupart des cas, les personnes déplacées et les réfugiés sont confrontés à des risques en matière de protection et ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont touchés d'une manière disproportionnée.

Enfin, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement constituent de graves menaces pour la sécurité. Les catastrophes liées au climat sont en

train de devenir une cause majeure de déplacement, tant à l'intérieur des pays qu'au niveau international.

Un grand nombre de crises humanitaires sont d'origine humaine. Le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux. Nous ne devons pas permettre que le droit international, y compris le droit international humanitaire, soit bafoué. Nous ne pouvons pas accepter que nos propres résolutions ne soient pas mises en œuvre. Chacun d'entre nous doit faire plus.

La coopération internationale, qui a été redynamisée grâce au Forum mondial sur les réfugiés de l'année dernière, ainsi qu'une répartition plus prévisible et équitable des responsabilités et un financement durable sont essentiels. La Slovénie apporte sa pierre à l'édifice. Nous avons augmenté nos contributions humanitaires aux organisations d'aide aux réfugiés, y compris le HCR. Nous poursuivons nos projets de déminage en Ukraine, en Iraq, en Syrie et au Liban par l'intermédiaire de l'organisation ITF Enhancing Human Security. Nous jouerons notre rôle dans la réinstallation des réfugiés syriens et afghans de Türkiye et nous nous efforcerons de ratifier la Convention sur la réduction des cas d'apatridie dès que possible.

Le nombre de personnes déplacées de force reflète non seulement la gravité et l'ampleur des conflits, mais aussi l'incapacité d'agir lorsqu'il le faut. Nous devons renforcer nos engagements pour garantir un monde meilleur aux enfants d'aujourd'hui et aux générations futures, notamment en redoublant d'efforts pour trouver des solutions durables et des voies complémentaires pour les réfugiés. Il est indispensable que nous continuions d'appuyer le travail important du HCR et des autres organisations humanitaires.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma sincère gratitude au Haut-Commissaire Grandi pour son exposé complet et saluer son dévouement et son leadership exceptionnel en vue d'aider et de protéger les réfugiés à travers le monde. Nous tenons à l'assurer de l'engagement indéfectible de l'Algérie à aider le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à s'acquitter de son noble mandat visant à préserver les droits et le bien-être des réfugiés et autres personnes déplacées.

La question des réfugiés reste l'un des défis les plus importants et les plus urgents auxquels sont confrontées les organisations humanitaires mondiales. Le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter d'année en année, faisant peser une charge de plus en plus lourde sur l'ONU et ses organismes. Cette charge est exacerbée par les ressources

limitées et les priorités des donateurs qui, souvent, ne correspondent pas aux besoins urgents de ces personnes vulnérables, dont la plupart vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, principalement en Afrique. Malgré leurs capacités et leurs ressources limitées, les pays d'accueil supportent l'essentiel des coûts liés aux déplacements et ne ménagent pas leurs efforts pour s'occuper des personnes déplacées, quel que soit leur statut.

Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité d'une approche globale qui prenne en compte tous les aspects et toutes les dimensions de cette question afin de garantir une protection et une assistance optimales à cette population vulnérable. Nous soulignons également la nécessité de combler le déficit de financement auquel sont confrontés les différents organismes des Nations Unies qui œuvrent en faveur des réfugiés. Il faut pour cela faire preuve de responsabilité collective et adhérer aux principes de solidarité internationale et de partage des charges.

Nous condamnons les graves violations commises contre les réfugiés et les campagnes médiatiques tendancieuses qui ternissent leur image. Ces actions mettent en péril leur bien-être physique et les exposent à des traitements inhumains. Dans ce contexte, nous soulignons que les réfugiés ont droit à une protection juridique contraignante en vertu du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

Nous condamnons fermement les violations des Forces de défense israéliennes, qui prennent délibérément pour cible des camps de réfugiés et de déplacés palestiniens. La situation à Rafah n'est qu'un chapitre de la violence systémique exercée au fil des années d'occupation, qui a pour but de saper la résilience des réfugiés et d'éliminer leur droit au retour, garanti par le droit international et les résolutions de l'ONU.

Depuis près d'un demi-siècle, l'Algérie accueille des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf, en attendant que la communauté internationale se mobilise, en particulier le Conseil de sécurité, pour leur permettre de retourner volontairement chez eux après avoir exercé leur droit inaliénable à l'autodétermination via un référendum libre et régulier, organisé par l'ONU par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. L'Algérie ne ménage aucun effort pour répondre aux besoins des réfugiés sahraouis et appelle les donateurs à assumer leur responsabilité et à répondre aux appels lancés par les instances de l'ONU pour répondre à ces besoins vitaux. Nous appelons de nouveau le HCR à accroître son aide et à emboîter

le pas au Programme alimentaire mondial et à d'autres organisations internationales.

Pour terminer, nous réaffirmons notre soutien à M. Grandi et soulignons que le règlement de la question des réfugiés nécessite des efforts collectifs de la part de l'ensemble de la communauté internationale. Dans le cadre de ces efforts, il faut respecter les principes de solidarité et de partage des charges, s'attaquer aux causes profondes des déplacements et garantir aux personnes déplacées une assistance et une protection aussi efficaces que possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance du Mozambique au Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, pour son exposé perspicace et important sur la situation mondiale des réfugiés. Nous tenons à vous rendre hommage, Monsieur le Haut-Commissaire, et à travers vous à tous vos collègues, à Genève, au Siège et dans le monde entier, pour les services que vous rendez avec dévouement à la cause de l'humanité et au genre humain.

En notre qualité de Président du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en 2014 et 2015, lors de nos visites sur le terrain en Afghanistan, en Éthiopie, au Kenya, en Iran, au Soudan du Sud et à Tindouf, en Algérie, nous avons eu l'occasion de rencontrer et de collaborer avec les membres du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des femmes et des hommes courageux, qui sont entièrement dévoués à la cause des réfugiés.

Au Mozambique, nous accordons une attention particulière à la question des réfugiés et des déplacements. En tant que nation, nous avons été confrontés à plusieurs reprises à des problèmes de réfugiés et de personnes déplacées du fait de conflits armés. Nous sommes actuellement confrontés à la situation humanitaire des personnes déplacées dans la province septentrionale de Cabo Delgado, conséquence des attaques terroristes.

Depuis des décennies, le Mozambique accueille également des milliers de réfugiés, principalement originaires de la région des Grands Lacs. Ces réfugiés sont hébergés dans un camp de réfugiés dans la province de Nampula, dans le nord du pays, sous les auspices du HCR.

Nous constatons avec regret que malgré les efforts louables du HCR, nous sommes confrontés à un nombre historique de personnes déplacées de force en raison des conflits, des persécutions, de la violence et de l'escalade des

catastrophes liées au climat. Cela est particulièrement vrai dans des régions telles que l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient. Ces régions sont les plus concernées par l'action du HCR. Elles nous rappellent nos obligations humanitaires communes.

Nous savons que la question des réfugiés est complexe et multiforme par nature. Elle exige une approche holistique pour répondre aux besoins immédiats et s'attaquer en même temps aux causes profondes. Nous convenons que les réfugiés, souvent vulnérables et ayant besoin de protection, sont confrontés à un accueil hostile, à des préjugés et à des traumatismes. Les fermetures de frontières, les renvois sommaires et les politiques restrictives érodent et sapent le principe fondamental de la protection internationale. Il est donc impératif que nous renforçons les mécanismes de protection et que nous fassions respecter les normes et principes internationaux relatifs aux réfugiés et, en particulier, le principe de non-refoulement.

Nous sommes conscients que les conflits restent le principal moteur des déplacements forcés. Comme l'a souligné le Haut-Commissaire, cette situation touche plus de 114 millions de personnes dans le monde, un chiffre stupéfiant qu'il aurait été difficile d'imaginer il y a 10 ans.

Au Mozambique, les attaques terroristes menées depuis octobre 2017, associées aux effets cycliques négatifs des changements climatiques, ont entraîné le déplacement interne de plus d'un million de personnes.

Nous sommes reconnaissants au HCR du soutien qu'il apporte à nos personnes déplacées. La récente visite du Haut-Commissaire au Mozambique témoigne de l'attention que notre gouvernement porte à nos compatriotes qui sont déplacés et aux étrangers qui cherchent refuge et exil sur notre territoire. Mon pays, le Mozambique, accueille actuellement plus de 28 000 réfugiés et demandeurs d'asile. En 2023, le HCR a facilité la réinstallation de 107 réfugiés et le rapatriement volontaire de 316 réfugiés, des étapes importantes dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés.

Forts de notre expérience, nous pouvons affirmer que la question complexe des réfugiés nécessite également des investissements dans la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits. Nous pensons qu'il s'agit là d'un impératif pour que la diplomatie et le dialogue l'emportent sur la violence.

L'instauration et la pérennisation de la paix sont des éléments fondamentaux si l'on veut régler la question des flux de réfugiés et des déplacements internes. Nous devons garder à l'esprit que la paix ne se résume pas à l'absence de conflit ; c'est l'existence de la justice, de la sécurité, de la

stabilité et de chances à saisir. Notre attachement à la paix doit être inébranlable et inclusif, et répondre aux besoins et aux aspirations de toutes les populations concernées. Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle important à cet égard, comme l'ont souligné nos collègues chinois et français.

Nous souhaitons redire notre ferme engagement à protéger les réfugiés et les personnes déplacées. La promotion de la solidarité mondiale et le respect du principe de partage des responsabilités sont essentiels pour une protection efficace des réfugiés. En travaillant ensemble, les organisations régionales, les États et les organismes internationaux peuvent répondre aux besoins des réfugiés et des populations déplacées et promouvoir une réponse plus empreinte de compassion et plus équitable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Grandi pour qu'il réponde aux questions qui ont été posées et aux observations et commentaires qui ont été formulés.

**M. Grandi** (*parle en anglais*) : Je serai aussi bref que possible.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier à titre personnel, Monsieur le Président, ainsi que tant d'autres qui ont exprimé leur soutien à mes collègues et à moi-même. Soyez assurés que je leur transmettrai ce sentiment de gratitude. Ils l'apprécieront au plus haut point, car ils sont confrontés chaque jour à des situations très difficiles dans le monde entier.

Je tiens également à remercier les nombreux représentants qui ont mentionné le deuxième Forum mondial sur les réfugiés, que nous avons organisé à Genève en décembre. Autour de cette table se trouvent deux des cinq coorganisateur, le Japon et la France, et je les remercie encore une fois. Le Forum a été couronné de succès malgré les divisions, les fractures et les tensions dans le monde. Le nombre de promesses faites par les pays donateurs, mais aussi par les pays qui accueillent des réfugiés, que ce soit en termes de ressources, de politiques ou autres engagements, a été remarquable, comme certains l'ont relevé aujourd'hui. Les membres du Conseil sécurité peuvent être assurés de notre engagement sans faille à travailler avec eux et avec les autres États Membres afin de concrétiser les promesses faites à l'occasion du Forum non seulement par les États, mais aussi par le secteur privé, les organisations internationales et nationales et d'autres institutions de la société civile.

La question du financement a été évoquée à de nombreuses reprises. Malheureusement, le financement a toujours été un problème, comme c'est le cas pour toutes

les organisations à financement volontaire, comme la nôtre. Depuis maintenant bien des années, les budgets approuvés par notre comité exécutif, que vous avez présidé il y a plusieurs années, Monsieur le Président, n'ont, comme vous le savez très bien, jamais été entièrement financés. Nous avons réussi à mobiliser 50 ou 60 % du budget, ce qui nous a obligés, au fil des ans, à hiérarchiser les activités prévues dans le cadre de ces budgets et à nous concentrer sur les activités les plus urgentes. Ces derniers temps, j'ai craint que même ces pourcentages ne puissent pas être atteints. Je suis très reconnaissant aux membres du Conseil et aux autres donateurs qui ont intensifié leurs efforts et continuent de le faire.

À cet égard, je voudrais mentionner en particulier les États-Unis. Comme leur représentant l'a fait remarquer aujourd'hui, les États-Unis restent de loin notre principal bailleur de fonds et, cette année encore, ils seront un donateur très important. Nous les encourageons certainement à poursuivre dans cette voie. D'autres autour de la table ont également évoqué des initiatives importantes à cet égard, comme la République de Corée, le Japon, la France et d'autres pays donateurs, et nous leur en sommes très reconnaissants. Je lance un appel pressant aux membres du Conseil et aux autres donateurs pour qu'ils évitent de trop privilégier la voie de la préaffectation des fonds, qui nous empêche d'être une organisation souple dans la réponse que nous devons apporter à travers le monde.

Du côté positif – et cela a été mentionné par le représentant du Japon – on nous encourage, nous et les organisations de développement à continuer à travailler de concert pour apporter des réponses plus durables, en particulier dans les situations de réfugiés à long terme. Nous travaillons avec de nombreux membres du Conseil sur cette question et nous continuerons à le faire. Cela sera d'autant plus important que les causes des déplacements évoluent et deviennent plus complexes, le climat devenant également un facteur de déplacement des personnes, les forçant à quitter leur domicile, comme cela a été mentionné par nombre d'orateurs et d'oratrices.

Dans l'ensemble, le Forum mondial sur les réfugiés a réaffirmé l'importance du partage des responsabilités, qui est fondamentalement la base sur laquelle repose le travail de mon organisation. Dans ce contexte, les initiatives telles que la réinstallation, que la délégation des États-Unis a évoquée aussi, doivent être mises en exergue. J'ai eu le privilège, ce matin, d'accueillir 300 réfugiés aux États-Unis, aux côtés de la Représentante permanente des États-Unis. Là encore, c'est un exemple très important de partage des responsabilités et de générosité. J'invite donc les membres à réfléchir à cette dimension importante de notre action.

Il y a des questions spécifiques que je voulais mentionner. Il me semble que c'est le représentant de l'Équateur qui a parlé de l'importance, ou de l'idée, de définir des modalités qui garantiront que les missions de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales puissent jouer un rôle pour régler les problèmes liés au déplacement. En l'occurrence, dans les missions existantes, nous avons des modalités très poussées en place pour veiller à l'intégration de cette dimension dans leur cadre de protection des civils. Je dois dire que nous sommes quelque peu préoccupés par la fermeture progressive des missions. Nous avons vécu cela dans des endroits qui font régulièrement l'objet des travaux du Conseil, comme le Mali par exemple, et maintenant la République démocratique du Congo. Une fois que ces missions partent, en emportant avec elles leur cadre de protection des civils, c'est souvent aux organisations humanitaires qu'il revient de s'en charger, alors que leurs capacités et ressources sont bien moindres. À maintes reprises à l'ONU, j'ai donc soulevé cette question à laquelle nous devons accorder plus d'attention, en particulier lorsque les missions quittent le pays et mettent fin à leur action : celle de savoir à qui il revient désormais, si ces situations persistent, d'assurer la protection des civils, en collaboration avec les gouvernements, bien entendu.

Plusieurs situations spécifiques ont été mentionnées. Je vais les évoquer rapidement. Je remercie le Royaume-Uni d'avoir abordé la situation des Rohingyas, que de nombreux autres membres ont également soulevée. J'en ai déjà parlé, je ne me répéterai donc pas. Je plaide pour qu'elle soit à nouveau inscrite à l'ordre du jour international. La situation au Myanmar est l'une des plus complexes dont la communauté humanitaire est saisie à l'heure actuelle, et l'une des plus sérieuses au regard de son incidence sur les civils et leurs déplacements. Je demande donc instamment qu'on accorde plus d'attention à la situation dans son ensemble et à l'aspect relatif aux Rohingyas.

Je renvoie les orateurs et oratrices qui ont parlé des réfugiés syriens à mon introduction. Mais pour être très clair, je pense qu'il est très important de soulager leur détresse. Dans des pays comme le Liban et la Jordanie, la question est en train de devenir un grave problème, d'autant que les ressources allouées pour les soutenir diminuent. Le retour volontaire des réfugiés syriens, dans la sécurité et la dignité, qui, j'en conviens, reste la meilleure option, doit être mené à bien, mais il nécessite deux approches simultanées. L'une a trait au travail à accomplir avec le Gouvernement syrien, et nous coopérons avec lui pour éliminer certains des obstacles qui suscitent la peur,

l'appréhension ou un manque de confiance. J'en ai discuté en personne avec le Président Al-Assad l'an dernier, et nous avons lancé des chantiers importants sur ce front. Mais dans le même temps, c'est aussi l'absence de conditions de vie minimales en Syrie qui empêche les gens de rentrer. Nous devons donc augmenter les investissements dans le relèvement rapide : c'est assurément important.

Je sais que l'Envoyé spécial du Secrétaire général s'est adressé au Conseil ce matin et a dit la même chose. Nous avons une réflexion plus ou moins similaire. Nous étions ensemble à la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, convoquée par l'Union européenne, à propos de laquelle il me semble qu'une question a été posée par la Fédération de Russie. Des contributions très élevées ont été annoncées, environ 8 milliards de dollars. Il s'agit d'une annonce complexe, car elle couvre diverses facettes de l'action proposée, et certaines portent sur plusieurs années. Il faut maintenant attendre de voir quelle proportion de ces annonces de contributions pourra être injectée dans les interventions humanitaires immédiates et dans le relèvement rapide en Syrie, ce qui est très important. Mais je suis convaincu que nous pouvons continuer de travailler sur ces deux pistes.

En ce qui concerne la situation en Ukraine, je n'ajouterai pas grand-chose. Mais là encore, pour répondre à la Fédération de Russie, le chiffre que nous avons utilisé pour les réfugiés ukrainiens en Fédération de Russie est le chiffre qui nous a été communiqué par le Gouvernement de la Fédération de Russie. Bien entendu, nous sommes toujours prêts, comme nous l'avons dit à maintes reprises dans nos échanges avec le Gouvernement, à faire davantage, le cas échéant, pour les réfugiés ukrainiens en Russie, auxquels nous avons certes accès, mais un accès assez limité.

La Méditerranée, évoquée par les représentants de Malte et de la Fédération de Russie, figure bien sûr en bonne place sur la liste de nos préoccupations. Si je ne l'ai pas mentionnée dans mon introduction, c'est que, compte tenu du temps limité, j'ai choisi des crises que j'avais déjà évoquées dans mon précédent exposé (voir S/PV.9465). Il y en a beaucoup d'autres que je n'ai pas mentionnées, comme l'Afghanistan, par exemple, ou certaines crises en Afrique et en Amérique latine mais, de fait, nous sommes extrêmement préoccupés par les pertes en vies humaines en Méditerranée. Nous collaborons très étroitement avec la Commission européenne et l'Union européenne autour du pacte sur la migration et l'asile, qui est maintenant presque approuvé et devra être mis en œuvre en l'espace

de deux ans. Nous restons à la disposition de l'Union européenne pour veiller à ce que son application traite des différentes facettes de ce défi, que ce soit à l'intérieur de l'Union européenne, sur les itinéraires empruntés pour y parvenir, comme la Méditerranée, ou, bien sûr, en amont, c'est-à-dire la dimension externe du pacte qui, en vérité, a trait au développement et au renforcement des capacités le long desdits itinéraires. Nous menons un travail très similaire avec les États-Unis et les pays des Amériques en ce qui concerne les mouvements de population mentionnés par le représentant de l'Équateur.

Je tiens également à assurer aux membres – parce que d'autres situations ont été mentionnées, comme l'Arménie par la France ou la situation sahraouie par l'Algérie – que nous continuons de suivre toutes ces situations même lorsqu'elles ne font pas la une des médias.

Je voudrais faire deux dernières remarques. Plusieurs représentants, c'était inévitable et c'est compréhensible, ont évoqué Gaza et le conflit qui s'y déroule. Je peux assurer à tous les membres que – même si, j'insiste à nouveau, nous n'avons aucune responsabilité opérationnelle dans les zones d'opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de

Palestine dans le Proche-Orient, et je peux garantir que je m'attacherai avec rigueur à maintenir cette répartition des tâches – nous avons constamment et systématiquement rejoint le Secrétaire général et le reste du système des Nations Unies pour appeler à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages et à un accès humanitaire à Gaza. Dans mon introduction, j'ai parlé de la question complexe d'un éventuel exode de Palestiniens de Gaza, et je renvoie les membres à la formulation très précise que j'ai utilisée concernant l'obligation qui incombe à Israël, en tant que Puissance occupante, de ne pas provoquer un exode de réfugiés parmi la population du territoire qu'il occupe.

Je voudrais simplement terminer en remerciant la Suisse tout particulièrement, et tous les membres, en réalité, d'avoir adopté, il y a quelques jours, la résolution 2730 (2024), sur la protection du personnel humanitaire. Cela relève de la question à l'examen aujourd'hui et dont le Conseil est saisi tous les jours. C'est extrêmement important : il faut veiller à ce que cette résolution soit respectée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi de ses observations supplémentaires.

*La séance est levée à 17 h 10.*